



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

### **Secrétariat général**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT

ET DE LA FORMATION

BUREAU DU RECRUTEMENT

ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE

Section préparation aux concours et examens professionnels

## **Notice d'information à l'usage des stagiaires**

### **Préparation aux épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe normale du ministère de l'Intérieur Session 2020**

#### **CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR :**

L'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe normale des services techniques du ministère de l'intérieur est ouvert par spécialités aux contremaîtres des services techniques du matériel et aux adjoints techniques du ministère de l'intérieur, justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle les nominations interviennent, de sept années de services publics.

#### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

##### L'épreuve écrite :

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité du participant à résoudre des cas pratiques dans la spécialité choisie, à partir d'un dossier, permettant d'évaluer son niveau de connaissances, sa capacité à les ordonner pour proposer des solutions techniques pertinentes et à les argumenter.

La préparation écrite portera sur les trois spécialités suivantes :

- bâtiment ;
- logistique ;
- hébergement / restauration.

##### L'épreuve orale :

Elle consiste à renforcer la capacité du candidat à répondre aux exigences techniques requises dans la spécialité choisie pour l'exercice des fonctions auxquelles il postule, devant un jury qui disposera d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Il appréciera les qualités de réflexion du candidat, son potentiel, son aptitude au management ainsi que sa motivation.

Ce dossier n'est pas noté.

## **2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ECRITE**

Le ministère de l'Intérieur propose aux candidats une préparation plus axée sur des apports méthodologiques.

Trois devoirs sont proposés aux candidats. Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition.

Il sera également fourni à chaque apprenant un renforcement du dispositif pédagogique en communication écrite leur permettant de se perfectionner en orthographe, grammaire et conjugaison.

## **3 – CONTENU ET PREPARATION DE L'EPREUVE ORALE** (en cas d'admissibilité)

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur trois journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185) :

- Deux journées animées par un formateur externe, qui portera sur la méthodologie pratique de l'épreuve orale d'admission ;
- Une journée qui consistera en un oral blanc avec un jury d'entraînement.

## **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues.
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter à l'examen professionnel.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **5 – AIDE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP**

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>. Elle est composée d'un module qui aidera le candidat à comprendre l'objectif du dossier RAEP et lui permettra de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION > L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution sont organisés au niveau local pour les agents situés en province.

## **6 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat et visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après le mardi 15 octobre 2019 ne sera pas prise en compte.**

## **7 – FINANCEMENT**

Frais pédagogiques : La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Frais logistiques : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration ne sont pas pris en charge par la SDRF.

## **8 – OBSERVATIONS**

**L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel.**

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.

### ***Dates prévisionnelles***

### ***L'examen professionnel pour le recrutement de contrôleurs de classe normale des services techniques***

Date d'ouverture des inscriptions au concours interne : 17 décembre 2019

Date de clôture des inscriptions par voie électronique ou postale : 7 janvier 2020

Date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admissibilité : 24 mars 2020

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**